

Présentation

Soucieuse d'appuyer le travail de son Comité sur les femmes en milieu universitaire, la FQPPU met à sa disposition un bulletin lui permettant de communiquer avec ses membres.

ensemble est le véhicule regroupant les points d'actualité relatifs aux professeures dans le milieu universitaire. On y retrouve des informations, des questionnements, des présentations, qui feront de cet instrument, espérons-le, un lieu d'échanges et de liaison.

L'orientation de ce nouveau bulletin trimestriel concerne à la fois l'ensemble du corps professoral et l'ensemble des unités membres de la FQPPU. Chaque unité sera invitée à désigner une personne chargée de transmettre l'information pertinente afin que le bulletin puisse la diffuser auprès de toutes et tous.

Au plaisir de recevoir des nouvelles de votre milieu!

Louise Boucher

Professeure à la Faculté d'éducation physique et sportive de l'Université de Sherbrooke
Présidente du Comité sur les femmes en milieu universitaire de la FQPPU

Les professeures sont-elles aussi compétentes?

Depuis 1988, seulement 8 des 19 universités québécoises ont adhéré aux programmes d'accès à l'égalité et à l'équité en emploi. Malgré ce faible nombre, des résultats significatifs dans l'embauche des professeures ont été atteints, soit une augmentation de points de pourcentage de 4,7 par rapport à 2,6 dans les universités ne disposant pas d'un tel programme. Même si ce gain peut paraître minime, il ne faut pas oublier que ce sont des points de pourcentage qui ne pourraient croître de manière fulgurante, même si on embauchait 100 % de professeures, compte tenu de l'augmentation très lente du corps professoral dans son ensemble. Malgré ce gain, les programmes d'accès à l'égalité font face à une conjoncture défavorable et à des adversaires de la nouvelle droite qui ne demandent qu'à évacuer tout programme égalitaire quel qu'il soit (1).

Les principales critiques des PAE concernent leur pertinence et à la mise en doute des compétences des professeures embauchées grâce à ces programmes. Afin de corriger cette perception négative, une attention particulière a été accordée lors de l'évaluation du plan d'action de l'UQAM 1989-1992, à la compétence des personnes (hommes et femmes) engagées au cours de cette période (2). L'examen du niveau de scolarité des professeures, professeurs réguliers au cours de 1989 à 1992, révèle que 81,6 % des femmes détenaient ou étaient sur le point d'obtenir un doctorat et que 77,4 % des hommes détiennent un doctorat. Les hommes et les femmes engagés au cours de ladite période avaient, par ailleurs, sensiblement le même nombre d'années d'expérience (3).

Ces analyses ont permis de constater que sur la base des variables, scolarité et expérience, les professeures engagées au cours de 1989-1992 étaient, au moment de leur embauche, légèrement plus qualifiées que leurs confrères.

Pour ce qui est du volet de la recherche, au cours de la période 1989 à 1991, on établit à 51 % la participation féminine comparativement à 42 % pour leurs collègues masculins. Ce pourcentage a été calculé à partir de l'implication des professeures et professeurs dans au moins un financement externe à titre de chercheure, chercheur principal ou de co-chercheur pour un projet de recherche.

Notes

- (1) Nicole Thivierge, *Équité pour les professeures d'université : au carrefour du féminisme et du syndicalisme*, 20 mars 1996.
- (2) Huguette April, Intervention lors du colloque organisé par le CFMU de la FQPPU à Montréal les 2 et 3 novembre 1995.
- (3) Une analyse détaillée de la scolarité et de l'expérience se retrouve dans un document intitulé *Évaluation du plan d'action 1989-1992, personnel enseignant*, 27 mai 1993.

De 1878 à 1997...

À l'occasion du 8 mars, le Conseil du Statut de la femme a retracé les événements marquants du cheminement pour l'égalité. Voici quelques dates mémorables:

1878 - Le corps enseignant se féminise, mais ce sont les hommes qui enseignent dans les classes supérieures et occupent les postes de direction; en éducation, les femmes ne touchent que 40 % du salaire des hommes.

1888 - L'Université McGill donne les premiers diplômes de baccalauréat à des femmes. Cette université n'admet cependant les femmes qu'à son École normale et à la Faculté des arts. Les autres facultés leur sont fermées. Dans le milieu francophone, l'université refuse carrément les femmes. Une seule exception : il leur est possible de venir écouter des conférences.

1900 - À partir de cette date, il n'est plus possible pour une femme d'assister à un cours de médecine au Québec. La Faculté de médecine de l'Université Bishop, qui acceptait les femmes, se fusionne à la Faculté de médecine de l'Université McGill qui leur est fermée.

1911 - La Faculté de droit de l'Université McGill s'ouvre aux femmes. La première diplômée, Annie Macdonald-Lagstaff, ne peut cependant pratiquer sa profession, car le Barreau refusera les femmes jusqu'en 1941, et la Chambre des notaires jusqu'en 1956.

1929 - Les femmes du Canada deviennent des «personnes». Avant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (Loi constitutionnelle de 1867), le terme «personne» n'incluait apparemment pas les femmes.

1961 - Les collèges classiques pour filles sont finalement subventionnés. Ceux des garçons l'étaient depuis 1922.

1981 - Une grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires, destinée à l'examen des nouveaux manuels scolaires, est élaborée et appliquée.

1985 - Les articles de la Charte des droits et libertés de la personne, qui permettent l'implantation des programmes d'accès à l'égalité, sont promulgués. La loi oblige le gouvernement à implanter des programmes dans ses ministères.

1993 - Le taux de l'effectif féminin dans toutes les disciplines universitaires au Québec est de 20,6 %.

1997 - L'UNESCO a adopté une Recommandation concernant la condition du personnel enseignant du supérieur. Un seul article (no 70) leur est exclusivement consacré; il se lit comme suit : «Toutes les mesures nécessaires devraient être prises afin de promouvoir l'égalité des chances et de traitement pour les enseignantes du supérieur de façon à leur garantir, sur un pied d'égalité avec les hommes, les droits énoncés dans les instruments internationaux figurant à l'appendice.»

Quel bilan votre communauté universitaire a-t-elle présenté cette année?

Questions ou opinions

Vous pouvez adresser vos questions ou commentaires au Comité sur les femmes en milieu universitaire de la FQPPU à l'adresse suivante: FQPPU, 4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 405, Montréal (Québec), H2W 1Z5. Téléphone: (514) 843-5953. Télécopie: (514) 843-6928.

N'hésitez pas à consulter le site WEB de la FQPPU dont l'adresse est <http://www.fqppu.qc.ca>.

L'effet des compressions

Voici un court extrait du rapport de l'enquête de la FQPPU sur *L'impact des compressions budgétaires sur la formation des étudiantes et des étudiants et les conditions du travail professoral*, publié en décembre 1997, sous la direction Christine Piette, professeure à l'Université Laval, en collaboration avec André Tremblay, professeur à l'Université d'Ottawa et Michel De Sève, professeur à l'Université Laval.

«Les responsables qui remarquent des effets spécifiques sur la carrière des femmes (environ 30%) sont unanimes à leur attribuer un caractère négatif. (...)

Un bon nombre de femmes ont effectivement fait leur entrée dans les universités, ce qui explique qu'on les retrouve plus souvent en début de carrière ou dans le contingent du personnel sans poste régulier. En 1971, elles représentaient 13% du corps professoral universitaire contre 21,4% en 1994-1995. Elles comptaient à cette date pour 33,9% des professeurs au rang d'adjoint mais seulement pour 11,5% des titulaires (MEQ, Indicateurs de l'activité universitaire, 1995, page 185). On peut donc penser qu'elles se retrouvent affectées par les compressions en proportion plus importantes que leurs confrères masculins.»

Des progrès à l'UQAC

La convention collective conclue le 4 décembre 1996 entre l'UQAC et le Syndicat des professeures et professeurs prévoit à son article 26, Accès à l'égalité, que les parties mettront sur pied dans les douze mois de la signature de la convention un programme d'accès à l'égalité pour les femmes.

Il y a dix ans, le pourcentage de femmes professeures à l'UQAC était le plus bas du réseau universitaire québécois, soit de l'ordre de 10%. Depuis ce temps, des progrès notables ont été accomplis. Ainsi, en septembre 1997, les professeures étaient au nombre de 40 sur un total de 217, soit 18,4 %.Poursuivant son travail dans ce dossier, le Comité des relations de travail devait amorcer des négociations dès janvier 1998 pour établir un programme d'accès à l'égalité pour les femmes.

Ce programme visera à augmenter prioritairement le nombre de collègues professeures là où leur nombre est très faible ou inexistant, et à parfaire l'égalité là où le nombre de femmes est encore inférieur à 50 % et ce, à compétences égales.

Postes à combler à l'Université Laval

À la fin du mois de septembre 1997, l'administration de l'Université Laval a annoncé l'ouverture de vingt-deux postes, afin de respecter les accords conclus avec le SPUL relativement au plancher d'emploi. Malgré les départs accélérés à la retraite — et parfois à cause d'eux — il y a des postes à combler... En conséquence, les politiques d'accès à l'égalité conservent toute leur actualité; loin de perdre leur pertinence, elles réclament au contraire une attention accrue de la part de tout le corps professoral, hommes et femmes.